Les Voix des Fonctionnaires du Nord

Ils protestent contre le décret supprimant les indemnités de zones et contre le projet de statut des Fonctionnaires.

Les fonctionnaires du département du Nord se sont réunis hier dans la salle du Palais d'Eté, à Lille, dans le but de protester contre le décret supprimant les indemnités de zones et contre le projet gouvernemental voulant leur imposer un statut spécial des fonctionnaires.

Huart, secrétaire du Syndicat des fonctionnaires du Nord préside ; à ses côtés, nous remarquons Mme Déghilage, MM. Van Poperinghe, Lebas, Dujardin, Tissier, Glay, Fournier, etc...

Se sont excusés : MM. Hayez, Bersez, Salengro, Ingheis, Escoffier, Delery, Pasqual, Daniel-Vincent, Saint-Venant, Vandame, Lefebvre, Lemire, Trystram, etc...

LE BUT DE LA MANIFESTATION

« Le but de la manifestation d'aujourd'hui, dit Huart, est de faire entendre notre mécontentement. Vous êtes ici plus de 2.000 qui avez senti la nécessité impérieuse de résister aux mesures de répression dont nous sommes l'objet. On vient de nous supprimer l'indemnité de zone. C'est inadmissible. On veut nous imposer un statut des fonctionnaires. Jamais nous n'endosserons cette camisole de force. Nous voulons qu'on nous appelle à la collaboration. Il y a dans cette salle quelques camarades appartenant au ministère de l'intérieur. Ils auront pour devoir de proclamer qu'ils ont entendu, ici, des tollés de protestation contre les mesures dont on veut nous frapper. »

Et après avoir remercié Lebas de sa présence, Huart passe la parole à Mme Déghilage.

LA SITUATION DES FONCTIONNAIRES

Mme Déghilage commence par donner lecture d'une lettre du ministre des Finances.

— « M. Marsal, dit-elle, refuse de donner satisfaction aux demandes des fonctionnaires de nos régions. Notre situation n'est pas enviable, et on ne s'occupe guère de nous. Par moments, nous nous laissons décourager. Cela est un tort. Nous devons protester et formuler nos revendications contre la non applications de l'allocation militaire aux fonctionnaires, contre d'autres mesures de rigueur encore.

Le ministre a reconnu la légitimité de l'indemnité d'occupation, mais c'est tout. Nous voulons qu'on ne prolonge pas inutilement nos tourments.

L'Etat a l'intention de réduire ou de supprimer l'indemnité de zone des régions dévastées. Nous protestons vigoureusement, car le coût de la vie augmente continuellement et ce n'est pas le moment de diminuer nos ressources.

Si ces mesures sont maintenues, c'est le recrutement des fonctionnaires de nos régions rendu impossible.

Nous demandons le statu quo : maintien de l'indemnité de zone, la représentation des fonctionnaires par des délégués de syndicats à la Commission départementale de la Préfecture. Nous voulons voir nos droits respectés. »

L'APPUI DE LA FEDERATION NATIONALE

Fournier, de la Fédération nationale des fonctionnaires, apporte l'appui de la Fédération à la manifestation d'aujourd'hui.

Il y a une action à mener, — « En ce qui vous concerne, nous avons déjà fait des démarches, on nous a donné des réponses évasives.

Le gouvernement, mis en présence de la question du statut, a gardé une attitude équivoque.

Sur la question de l'adhésion à la C. G. T., il est certain que la grande masse des fonctionnaires veut aller à la C. G. T.

Pourquoi ?... Nous avons toujours été des sacrifiés. Nous cherchons un appui. Il est là, et pas ailleurs.

C'est sur la classe ouvrière que nous pouvons nous appuyer. De ce côté seulement nous trouvons aide et secours.

Ne sommes-nous pas tous d'ailleurs, ou presque, des descendants d'ouvriers. Allons vers ceux qui sont simples et bons.

On a dit que nous n'avions ni le droit de nous syndiquer, ni celui d'aller à la C. G. T. C'est faux. Nous avons les textes de loi même pour nous,... seules certaines circulaires intéressées prétendent nous dénier ce droit. Nous pouvons nous servir de la loi de 1884.

Mais on s'y est pris autrement pour nous refuser ce droit. La jurisprudence fut mise en mouvement. La Cour de cassation nous a donné tort. En vain, car la Cour de cassation ne peut pas faire une loi. Tout cela c'est de la casuistique.

Pour le moment il n'y a encore aucun texte précis contre nous. On s'essaye à le faire en créant le « statut des fonctionnaires », ou plutôt, en l'aggravant, car du statut individuel on veut passer au statut collectif qui nous interdit l'union des associations, et à plus forte raison, l'adhésion à la C. G. T.

Par l'affiche qui a été posée, nous avons protesté. Nous prétendons encore. Nous prétendons avoir droit au « droit syndical ».

Dans dix jours il y a un Congrès de la Fédération des fonctionnaires. Nous voterons l'adhésion à la C. G. T. si cela nous plaît. Personne ne nous empêchera.

Nous devons avoir pour but de travailler à l'intérêt général, nous avons une tâche à remplir, nous la remplirons, mais nous voulons vivre comme tous. Pour cela, la C. G. T. nous aidera.

Dans l'espoir de faire quelque chose pour la société de demain, d'accomplir une besogne utile, d'accord avec la masse de la classe ouvrière, nous irons à la C. G. T. pour travailler à l'intérêt général du pays. Si le gouvernement crie si fort, c'est parce qu'il redoute la chose et qu'il défend des intérêts particuliers et égoïstes.

Nous ne voulons pas détruire, mais construire, organiser. Des hommes comme vous sont pour cela de toute première utilité. Vous irez à la C. G. T. parce que tout vous y porte. Dans dix jours ce geste sera fait, à l'unanimité, j'espère. »

De longs applaudissements saluent la conclusion de l'orateur.

A PROPOS DE LA C. G. T.

Un contradicteur déclare être avec la C. G. T. si cet organisme fonctionne uniquement au point de vue corporatif. Si nous allons à la C. G. T., c'est pour y apporter de la modération.

Fournier répond que dans la C. G. T., chaque organisation reste libre.

Glay fait valoir la mauvaise organisation économique de la société bourgeoise à l'heure actuelle. Cette société est livrée à la spéculation et à l'accaparement. Toute la vie chère part de là. On raréfie la marchandise volontairement pour la vendre plus chère. Nous avons fait la guerre pour défendre nos richesses, et voici qu'une autre guerre est faite au point de vue économique.

Il conclut en montrant quelles furent les richesses accumulées par certains pendant la guerre. Nous, nous voulons le droit à la vie. Nous en avons assez de ce régime du privilège de l'argent. Forcément, vous sortirez un peu du cadre corporatif. Vous viendrez à la C. G. T. forcément, car il faut que vous rentriez dans l'action sociale et que vous fassiez du syndicalisme si vous voulez sauver le pays et démolir le régime dont nous souffrons.

LES ELUS SOCIALISTES AVEC LES FONCTIONNAIRES

Lebas se déclare heureux de se trouver à cette réunion qui prend tournure de manifestation. Je suis ici pour vous dire ce que les élus socialistes du Nord pensent de votre mouvement.

Je ne comprends pas pourquoi on ait pris contre vous une mesure qui se traduit par une réduction de votre traitement.

On aurait dû comprendre que réduire l'indemnité qui vous est accordée, c'était vous chasser des régions dévastées.

Quel esprit dicta cette mesure. Economie ?... Mais cette dépense était une dépense productive, puisqu'elle vous permettait de travailler au relèvement du pays.

Votre protestation, je vous l'affirme, aura un écho au Parlement.

Parlons de votre droit syndical. C'est une question d'actualité. Il y a un projet qui sera soumis au Parlement. Je voudrais publiquement vous dire le bien-fondé de votre droit en matière syndicale. Comment se fait-il qu'on veuille vous enlever ce droit, et qu'on veuille vous mettre hors du droit commun. Vous prétendez faire partie de la grande Confédération ouvrière nationale et vous vous demandez avec raison pourquoi on veut vous l'interdire. Vous avez créé des Syndicats. Le droit qu'on vous refuse, vous l'avez appliqué. Peut-on aujourd'hui vous dire : vous devez faire disparaître ces organisations.

Non. Cette prétention arrive trop tard. Vos organisations existent, et rien ne pourra vous faire abandonner vos droits.

Est-ce que la loi de 1884 s'applique uniquement aux ouvriers ?... Ecoutez les déclarations de M. Follin devant le Sénat de 1884. Elles sont en votre faveur. Cette loi est une loi très large qui s'applique à toute personne qui exerce une profession, même administrative.

Par conséquent, pour le législateur de 1884, vous deviez être les bénéficiaires de cette loi. C'était net.

Plus tard, la Chambre, par un vote émis en 1894, le reconnaissait aussi. Waldeck-Rousseau est du même avis.

En fin de compte d'ailleurs, vous vous sérvez de ce droit depuis de longues années. Au sortir de la guerre, vous avez compris qu'il était essentiel. Quelles que soient les mesures qui seront prises contre vous, personne ne pourra briser votre organisation.

Lorsque le projet nous sera présenté, nous le combattrons à la Chambre. Nous serons vos défenseurs devant le pays. Nous ne ferons d'ailleurs que de défendre les intérêts des ouvriers, car dans cette voie-là, où s'arrêtera-t-on ?... La limitation du droit syndical est inadmissible.

Si on faisait une loi le limitant, on ne comprendrait pas quel est l'intérêt du pays.

Votre rôle est de premier plan. Ayez à cœur de le remplir, rentrez dans la grande armée du travail.

Si jamais vous laissiez l'Etat vous enlever le droit au Syndicat, vous auriez à vous en repentir. Vous vous prépareriez une vie extrêmement pénible.

Le droit syndical que vous avez conquis, conservez-le contre toutes les atteintes, nous sommes avec vous pour cela. »

PLOUVIER, secrétaire du Syndicat des P. T. T., fait part des résultats de son entrevue avec M. Millerand, entrevue où il présenta les revendications des postiers. Il fut demandé notamment une indemnité de zone fixe et égale pour tout le monde. M. Deschamps, à cette occasion, prit notre défense.

Millerand a demandé des précisions sur ce point. Elles lui seront données prochainement.

HUART remercie les orateurs et invite l'assistance à faire du prosélytisme.

BARBET, au nom des camarades de Dunkerque, apporte aux fonctionnaires de Lille, l'appui du Syndicat Dunkerquois.

L'ORDRE DU JOUR

On passe au vote de l'ordre du jour suivant qui est adopté à l'unanimité :

« Les fonctionnaires du département du Nord, réunis au nombre de plus de 2.000, le 9 mai 1920, au Palais d'Eté, à Lille ;

» Après avoir entendu les camarades Jean Déghilage, Glay et Fournier, de la Fédération Nationale des fonctionnaires ; le citoyen Lebas, député ; le camarade Plouvier, des P. T. T. ; le citoyen Dujardin, conseiller d'arrondissement ; le citoyen Barbet.

» Protestent véhémentement contre la compression des indemnités des zones dévastées. Ils laissent la responsabilité de cette mesure aux auteurs de ce décret ; ils demandent qu'une indemnité uniforme de 1.800 fr. et de 3.600 fr., quel que soit le traitement, remplace celles de 20 et 40 % et que l'allocation supplémentaire soit de 3 fr. pour la femme et de 2 fr. pour les personnes à charge, dans le premier échelon, et de 6 fr. pour la femme et 4 fr. pour les personnes à charge dans le deuxième échelon.

» Que le dit décret soit immédiatement rapporté et que la liste des communes ayant droit à ces indemnités soit révisée consciencieusement.

» Ils prient le bureau central de la F. N. des fonctionnaires d'agir auprès des pouvoirs compétents pour que les représentants des Syndicats du personnel fassent partie de la Commission départementale chargée de répartir ces indemnités.

» Ils enregistrent avec satisfaction les déclarations des parlementaires et les remercient de leur appui.

» Ils constatent que le coût de la vie ne fait que monter, sans que le gouvernement prenne les mesures pour l'enrayer.

» Décident en conséquence de mener une campagne intensive pour obtenir l'allocation — tous les agents des services publics d'une indemnité de vie chère de 5 fr. par jour, et le relèvement de 1 fr. par jour et par enfant des indemnités familiales.

» La F. N. se tient d'ailleurs à la disposition du Ministre et des parlementaires pour leur indiquer les moyens (nouvelles recettes et compression des dépenses), de nature à faire face aux crédits indispensables.

» Ils font appel aux membres du Parlement qui certainement trouveront cette revendication particulièrement modeste et qui la voteront avec la même célérité que l'indemnité de cherté de vie de 1.000 fr. par mois qu'ils se sont alloués.

» Ils protestent contre les paroles regrettables prononcées à la tribune du Sénat, par MM. Chéron et Millerand.

» Ils affirment leur résolution très nette de défendre leur droit au bénéfice intégral de la loi de 1884, ce qui leur permettra de plus en plus de s'unir aux organisations ouvrières. Ils félicitent sans réserve le bureau de la Fédération Nationale pour la campagne courageuse qu'il mène à cet effet. Ils repoussent catégoriquement tout projet de statut et déclarent ne pouvoir accepter que la loi commune et n'être ni des citoyens privilégiés ni des citoyens diminués.

» Ils considèrent en outre que seul le contrat collectif passé entre l'administration et le Syndicat représentant le personnel amènera toutes garanties, ainsi qu'une part de gestion dans les services publics.

» Ils réclament unanimement la réforme administrative dans l'intérêt supérieur de la nation. »

Après le vote de cet ordre du jour, l'assistance se sépare dans le plus grand calme.

Au Conseil Général

Vœux de Saint-Venant

Voici la suite des vœux déposés par Saint-Venant, au Conseil général :

L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Considérant que la loi du 18 mars 1919 a mis à la charge de l'Etat les dépenses de traitement du personnel des Ecoles primaires supérieures et des Ecoles primaires élémentaires des villes de plus de 150.000 habitants, alors que le personnel des Ecoles pratiques de commerce et d'industrie est resté à la charge des budgets de ces mêmes villes.

Considérant qu'il y a lieu de traiter l'enseignement technique comme l'enseignement primaire supérieur, d'autant plus que la direction de l'enseignement technique a été disjointe du Ministère du Commerce pour être rattachée à l'Instruction publique.

Le Conseil général émet le vœu que les dépenses de traitement du personnel des Ecoles pratiques de commerce et d'industrie des villes de plus de 150.000 habitants soient mises à la charge de l'Etat (il s'agit des villes de Lyon, Marseille, Bordeaux et Lille).

L'INSTITUT INDUSTRIEL

Considérant que l'Institut industriel du Nord de la France est un établissement d'enseignement départemental, le Conseil général émet le vœu que le personnel subalterne administratif et ouvrier soit assimilé au personnel correspondant des Etablissements départementaux et soit pourvu d'un statut qui fixe les traitements, les indemnités diverses et les conditions des droits à la retraite.

LES SECOURS AUX REFUGIES

Conformément aux instructions ministérielles du 8 janvier 1920, des dossiers nouveaux ont été constitués pour chacune des familles d'assistés (réfugiés et habitants nécessiteux). Ces dossiers sont soumis à l'examen des Commissions cantonales qui en rejettent un assez grand nombre avec les mentions suivantes : à son mari, à des enfants, doit justifier d'un certificat médical, etc., etc.

Nous pensons que certaines Commissions, guidées sans doute par un souci compréhensible d'économies, n'envisageant pas suffisamment les difficultés d'existence contre lesquelles doit lutter une population en majeure partie ruinée, qui doit vivre dans les conditions pénibles que lui impose la situation, difficultés d'autant plus insurmontables que beaucoup de nos concitoyens sont sortis considérablement affaiblis et malades d'une période de privations de cinq années.

Pour ces raisons, le soussigné émet le vœu que des instructions soient ordonnées de nature à faire préciser les motifs de rejets et pour parer aux misères qui vont atteindre bon nombre de malheureux, que toutes mesures possibles soient prises en vue de liquider rapidement les affaires en cours.

LE PRIX DU PAIN

Aux termes du décret du 3 février 1920 modifié par le décret du 10 mars suivant, il est accordé le bénéfice de la réduction du prix du pain à certains consommateurs limitativement énumérés.

Au nombre des consommateurs indiqués figurent à l'article 5 du décret du 10 mars : les vieillards, infirmes, aveugles ou incurables recevant, en vertu de la loi du 14 juillet 1905, l'assistance à domicile ou dans établissements publics ou privés, ou chez des particuliers ; personnes nécessiteuses âgées, infirmes, aveugles ou incurables, recueillies dans des établissements privés.

Partant de ce principe, sont refusés les vieillards, infirmes, aveugles et incurables ne bénéficiant pas de la loi du 14 juillet 1905, malgré qu'ayant soumis leur demande d'admission et dont l'avis favorable est donné par les commissions compétentes.

Aux termes de la loi, les admissions au bénéfice de la loi du 14 juillet 1905 ne deviennent définitives qu'après délibération du Conseil municipal, ce dernier ne peut donner légalement d'avis qu'en mois de février, mai, août, novembre, conséquemment malgré le droit à l'admission ces malheureux ne sont pas compris dans l'ordre prévu pour la réduction du prix du pain. En vue de parer à cette lacune, nous demandons au Conseil général d'émettre un vœu d'urgence, invitant le gouvernement de modifier les décrets des 3 février et 10 mars 1920, en ce sens d'indiquer :

Pourront bénéficier de la réduction du prix du pain et qui en feront formellement la demande, les vieillards, infirmes, aveugles et incurables, en instance d'admission au bénéfice de la loi du 14 juillet 1905, dont les Commissions auront déjà statué et donné avis favorable.

ROUBAIX

Bureaux : 39, rue Pauvrée. — Téléphone 9-51

La journée en l'honneur des mères de famille nombreuse

Le ciel seul, hier, dans Roubaix, ne daigna pas s'associer à la fête nationale des mères de famille nombreuse. Le temps, clair au matin, fut indécis et sombre sur la ville aux fenêtres fleuries des trois couleurs.

Sur la Grand'Place, autour du kiosque à musique, avaient été construits des arcs triomphaux, en cercle, pavoisés et habillés de lierre.

A 2 h. 30, un grand cortège, formé sur la place de la Gare, commençait à se dérouler parmi les rues, entre deux haies de drapeaux et la foule amassée des curieux et des manifestants. En tête, un peloton du 6e chasseurs à cheval, les « Anciens soldats musiciens », la « Roubaisienne » et la Société des « Sous-Officiers ». Venaient ensuite la « Concordia-Harmonie », la société de gymnastique « l'Ancienne », les « Mutilés et Réformés », la « Fraternelle des Combattants », les « Brassards Rouges », la « Philharmonique, l'Harmonie du Moulin », les « Sauveteurs du Nord », les soldats coloniaux, les sociétés de mutualité, et, en dernier lieu, le char pompeux représentant « la France renaissante, couvrant et protégeant les familles nombreuses ».

A 3 h. 30, le cortège parvenait à la place et formait une garde d'honneur aux « mères de familles nombreuses », qui, nombreuses elles-mêmes, se groupaient dans l'hémicycle.

M. René Wibaux, président du comité organisateur, prononça, du perron de la mairie, une vibrante allocution à la gloire des mères.

Quatre ou cinq cents enfants des écoles chantèrent ensuite deux chœurs, de M. Isoré, sous la direction de l'auteur. Puis, de mignonnes fillettes, vêtues de blanc, s'avancèrent vers le groupe des mères en leur jetant des fleurs.

Auprès l'audition de la « Marseillaise », exécutée par la Grande Harmonie, les sociétés se dispersèrent entraînant à leur suite une foule compacte, décorée d'insignes qu'offraient depuis le matin, au bénéfice de l'œuvre, des jeunes filles.

Quatre concerts furent donnés au cours de la fête : le matin, par la « Grande Harmonie », l'après-midi, par les « Soldats musiciens », la « Concordia » et la « Fanfare Sélattre ». Ils ont obtenu un sincère succès.

A L'HIPPODROME

Un gros succès aussi, le soir, à l'Hippodrome, où, devant une salle comble, était donné un grand gala.

La société de gymnastique « La Roubaisienne » a répété les mouvements présentés au dernier concours fédéral de Nice ; elle a été très applaudie. Le Choral Nadaud a remporté son succès habituel, sous la direction de M. Duysburgh. Enfin, « La Fille du Régiment », remarquablement interprétée par des artistes parisiens, a été fort goûtée. Une mention encore au poème de M. Charles Droulers et à l'organisateur de l'apothéose glorifant les mères de famille nombreuse de France.

VOL D'UN PHARE D'AUTO

Plainte a été déposée pour vol d'un phare d'auto connus Grande-Rue ou rue du Collège sur une voiture automobile appartenant à la Maison Huyge, 11, rue de la Bourse, à Lille, et conduite par le chauffeur Auguste Gillebert, demeurant à Lambersart, rue de l'Avenir, 5.

DANS LE BATIMENT

Réunion du conseil syndical du Bâtiment, aujourd'hui lundi, à 6 h. 30, à la Bourse du travail. Très urgent.

TOUJOURS TROP VITE

Procès-verbal a été dressé pour excès de vitesse à la charge du conducteur de l'automobile portant le n° 3.704-D, qui, d'autre part, ne s'est pas arrêtée au signal des agents.

CIRCULEZ DANS LES REGLES

Procès-verbal a été dressé à la charge de M. Jean Willems, 29 ans, porteur de pains, demeurant rue d'Alger, 199, à Roubaix, pour avoir contrevenu aux articles 229, 308 et 231, en circulant sur le trottoir avec une charrette à bras dépourvue de plaque, qu'il poussait au lieu de la tirer.

Son patron, M. Jules Denecker, boulanger, rue de la Vigne, 80, est civilement responsable.

AVIS AUX BOULANGERS

Les boulangers qui se sont présentés le jeudi 6 mai pour la vérification des tickets de pain sont priés de retirer leur mandat aujourd'hui lundi 10 mai, bureau de la Boulangerie, Mairie, 3e étage, rue Neuve.

AU BUREAU DE BIENFAISANCE
119, rue Pellart

Assistance aux vieillards et incurables

Les vieillards et incurables qui se présentent habituellement le 2e jeudi de chaque mois pour toucher leur pension seront, en raison de la fête de l'Ascension, payés le mercredi 12 mai, dans l'après-midi, dans l'ordre suivant : A 3 h., cartes jaunes (vieillards) ; à 4 h., cartes bleues (incurables).

AU BUREAU DE BIENFAISANCE

Distribution de vêtements usagés aux chômeurs

Mercredi 12 mai sera continuée la distribution de vêtements usagés aux personnes munies de la carte de chômage et du livret de famille ou pièces d'identité.

Les chômeurs dont les cartes portent les numéros de 12.201 à 15.100 pourront se présenter ce jour-là, 99, rue Pellart : le matin, de 9 h. à 11 h., initiales A à G ; le soir, de 2 h. à 4 h., initiales H à Z.

Etat-Civil

NAISSANCES. — Gérard Depret, rue Cuvier, 70. — Madeleine Delvoye, quai de Gravelines, 20. — Suzanne Desmettre, rue Chaussée, cour Masson, 12. — Elisabeth Litaur, rue Desaix, 2. — Raymond Meurisse, rue Rubens, 50. — Louis Sergeant, rue Longues-Haies, cour Watteau, 1. — Paul Lamertyn, rue France, 17. — Marcel Soisson, rue Desaix, 10. — Andréa Pauchant, rue Fontenoy, cité Moreau, 39.

DECES. — Florentine Desomer, épouse Bouquet, 60 ans, rue Jacquart, 145 cour Masured, 33. — Philomène Bockx, épouse Mallecamps, 58 ans, rue Arc, 8.

TOURCOING

La journée des mères de famille nombreuse

Les fêtes de Tourcoing furent principalement des fêtes de quartier. Au centre, le concert annoncé pour 11 h. 30, sur la Grand'Place, et qui devait être exécuté par la Musique municipale, n'eut pas lieu.

Le soir, à 6 heures, les « Crick-Sicks » se firent applaudir dans : *Nuit d'Orient* (Luigini), *Ode à Jeanne d'Arc* (E. Wambach), *Aux morts pour la patrie* (L. Rosoor) chantés avec la maîtrise habituelle cette chorale.

LE QUARTIER DU PONT-DE-NEUVILLE

Une course pédestre, à laquelle participèrent de nombreux jeunes gens, fut organisée par la Société des « Sports Athlétiques », sous la présidence de M. Vermeulen, champion de France.

Les rues qui formaient l'itinéraire de la course étaient pavoisées et parées de drapeaux.

LE QUARTIER DE PHALEMPINS

Dans le quartier des Phalempins, particulièrement animé, un cortège composé d'enfants, de gymnastes et de diverses musiques de la localité, avait attiré de nombreux promeneurs.

Dans l'après-midi, un concert fut donné par « La Fraternelle » et « l'Orphéon Tourquennois » pendant lequel la société de gymnastique « La Tourquennoise » exécuta des exercices très applaudis.

LE CORTEGE

A 2 heures, le cortège quitta la rue Bonnemouvelle. D'abord, ouvrant la marche, des cavaliers et une fanfare cycliste. Puis des chars, consacrés aux enfants ; les char des Moissonneurs, le char des « Poilus » suivi du char de l'immortelle Madelon. Suivaient le char de la « Libération », le char de la Victoire, d'Alsace-Lorraine. Enfin, terminant le cortège, le char de la Reine, où prenaient place, à côté de la gracieuse souveraine d'un jour, les membres du comité de la fête.

SERVICE DES DOMMAGES DE GUERRE

La Mairie croit devoir rappeler aux sinistrés qu'ils doivent, lorsqu'ils ont passé devant la Commission cantonale siégeant 5, place Notre-Dame, réclamer à cette Commission les procès-verbaux de conciliation concernant les décisions prises au sujet de leur demande d'indemnité pour dommages de guerre.

Un service spécial a été créé à la mairie (salle des fêtes) pour l'envoi de ces extraits à M. le Préfet du Nord.

De l'examen des opérations de transmission, il semble ressortir que de nombreux sinistrés n'ont pas encore retiré des commissions cantonales les extraits les concernant. Il est de leur intérêt de le faire au plus tôt.

VENTE DE VIN ROUGE

Conditionnement, place Sébastopol, aujourd'hui lundi 10 mai, 1 litre par personne pour 1 fr. 80.

Secteur 5, cartes grises, numéros pairs de 8 à 9 h., numéros impairs de 9 à 10 h. ; cartes roses, numéros pairs de 10 à 11 h., numéros impairs de 11 à 12 h. — Secteur 6, cartes grises, numéros pairs de 2 à 3 h., numéros impairs de 3 à 4 h. ; cartes roses, numéros pairs de 4 à 5 h., numéros impairs de 5 à 6 h.

VOICI DU CHARBON !

Tout spécial à 25 francs les 100 kilos

100 kilos par carte. Ordre des inscriptions : 11e secteur, mardi 11 mai, de 8 à 11 heures ; 10e secteur, mardi 11, de 14 à 17 heures ; 9e secteur, mercredi 12, de 8 à 11 heures ; 8e secteur, mercredi 12, de 14 à 17 heures.

ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES. — Becke Dhaze, rue du Brun-Pain, 99. — Albert Soete, rue Cinquet, 110. — Georges Verbeke, rue Serpentine, 1. — Marguerite Thomas, rue Petit-Village, 70.

DECES. — Marie Dutoit, 64 ans, rue de Gand, 663.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

VENTE PUBLIQUE. — Vente de très bons chevaux, un camion, deux voitures de parc, deux fourragères, deux breacks et une voiture légère.

Le tout sera visible 97, rue Jean Jaurès, lundi 10 et mardi 11 mai, le matin de 9 à 11 heures, le soir de 3 à 4 heures.

Les soumissions devront être remises sous pli cacheté au nommé Maire.

CARTES D'IDENTITE. — Les étrangers sont avisés que conformément à la loi, ils doivent se présenter à la Mairie, guichet 3, avec la feuille d'immatriculation 3, photographie de face et sans chapeau, de date récente, du format de 4 centimètres sur 4 centimètres.

COMINES

LES OUVRIERS DE LA RECONSTITUTION EN GREVE

Les ouvriers travaillant au déblaiement de la ville, pour le compte de M. Carette-Deburcq, se sont mis en grève et ont cessé le travail samedi matin à 9 heures.

Ils réclament : 1° l'uniformité de salaire pour tous les ouvriers, les Cominois touchaient 1 fr. 70 l'heure et les Belges 2 fr. 25 ; 2° la prime de cherté de vie de 6 fr. 15 l'heure qui leur avait été promise.

Une entrevue avec le patron aura probablement lieu lundi.

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Au parc de la Reconstitution, Morant Emile, 25 ans, charretier, demeurant à Comines, rue du Vieil-Dieu, en voulant retirer un sac d'avoine qui tombait d'une pile, a fait un effort violent au bras et s'est fracturé le bord de la clavicule de l'épaule droite.

— Deroo Léon, 14 ans, aide rejointoyeur, demeurant à Wevelghem (Belgique), travaillant pour Louis et Joseph Lambin, en tombant d'un échafaudage, s'est fracturé la clavicule gauche et le corps couvert de contusions.

— A l'Usine Electrique de Comines, Clérisse Robert, 18 ans, manœuvre, demeurant à Comines, à la « Fleur-de-Champs », a eu le pouce écrasé entre deux rails en aidant à la pose d'une voie de 0.60.

— A l'Usine Electrique, Ducathez Omer, 30 ans, manœuvre, demeurant à Comines, rue du Château, aidait à la manœuvre d'un wagon lorsqu'il fit une chute et son pied droit fut pris sous les roues du wagon. Transporté à l'hôpital de la Charité à Lille, il a dû subir l'amputation du bout du pied.

AU CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal de Comines se réunira vendredi 14 mai, à 5 h. 30 du soir.

Ordre du jour : Mairie provisoire ; rectification au statut des fonctionnaires.

AUX PROPRIETAIRES DE CHEVAUX, MULETS, VOITURES. — Les propriétaires de chevaux, mulets et voitures sont invités à faire ou à vérifier leurs déclarations à la mairie le plus tôt possible, en vue du classement et de l'inspection qui doivent avoir lieu le 25 courant, à 8 h. du matin, façade de la mairie.

AVIS AUX CULTIVATEURS. — Jeudi 13 mai, réunion mensuelle de l'Union des Syndicats, au siège, café du VieuxSoldat, à 3 heures précises.

M. André Carpentier, avocat, traitera : 1° Baux à ferme et leur prorogation ; 2° indemnité uniforme de remise en culture pour notre canton.

Conférence par M. l'abbé Béra, professeur à l'école de Genech, sur le choix des engrais (pour céréales et plantes sarclées), leur emploi, leur assimilation.

Les cultivateurs qui n'auraient pas déclaré leur premier labour sont invités à se présenter au siège du syndicat, lundi 10 mai, dans la matinée, dernier délai.

Pour le président :
Le secrétaire, Désiré GRIMONPONT-GROUSEZ.

Nota. — Les cultivateurs de la commune sont invités à se présenter à la mairie, bureau de la police, les lundi 10 et mardi 11 mai, pour faire la déclaration de la superficie du terrain ensemencé de céréales.

Cette déclaration est absolument nécessaire pour répartir convenablement le charbon affecté au battage.

LILLE

Une splendide manifestation de l'U. N. C. belge

L'Union nationale des Combattants belges de la grande guerre, a, dimanche, mis sur pied et réalisé une splendide manifestation de solidarité et de protestation. La salle de l'Alliance, 26, rue d'Arras, était trop petite pour contenir les anciens combattants et veuves de guerre. A dix heures précises, le bureau était constitué.

M. De Muyser, président, expose le but réel de la manifestation et recommande à l'assemblée — très attentive — le calme et la dignité qui sont de rigueur pour une manifestation de cette importance. Après avoir rappelé que 116 Sections représentant toute la Belgique, présentent ce même jour au roi Albert et au Ministre de la Défense nationale leurs justes revendications, qu'en France, à Paris, au Havre, à Dunkerque, Calais, etc., où existent des colonies importantes de Belges, la même manifestation a lieu, il passe la parole à M. Jadot, vice-président. Ce dernier annonce excellente nouvelle, l'ouverture, le 20, au siège, 216, rue Solférino, du magasin d'alimentation : vêtements, chaussures, lingeries, etc., où chaque sociétaire et sa famille trouveront à des prix plus abordables que ceux du commerce, des articles de choix et de première nécessité. Cette bonne nouvelle est accueillie très favorablement par la nombreuse assemblée.

M. Paradis, l'actif secrétaire, donne, en un exposé clair et rapide, les derniers renseignements. Puis il lit deux ordres du jour, l'un adressé au roi, l'autre au Ministre de la Guerre. Cette lecture est écoutée dans un silence impressionnant.

Puis un cortège se forme, précédé par une jeune société, « Le Club la Victoire », de Canteleu-Lomme, qui pendant le trajet fera entendre ses marches les plus entraînantes.

L'itinéraire, assez long — rue Solférino, place Sébastopol, rue Inkermann, boulevard de la Liberté, rues Nationale, de la Bourse et Basse, face au consul de Belgique — n'a été marqué par aucun incident. Hâtons-nous de dire qu'au retour, également, le calme le plus complet a régné.

Aussi, cette splendide organisation, où 12 à 15.000 ex-combattants manifestaient pour revendiquer leurs droits, fut empreinte de la plus grande dignité. Une fois de plus, cette attitude justifia la devise de la Belgique : « L'Union fait la Force ».

A l'arrivée au consulat de Belgique, le bureau de la section de la F.N.C.B. fut reçu par M. Melchior, consul de Belgique, officier de l'ordre de Léopold. Après quelques mots aimables, celui-ci remercia les ex-combattants d'avoir trouvé le chemin du consulat et les assura non seulement que sa porte leur serait toujours ouverte, mais que de plus, il transmettrait dès lundi, à Sa Majesté et à son ministre les deux ordres du jour qui lui avaient été remis. Le président remercia M. Melchior.

Il insista sur les promesses que venait de faire ce dernier.

A l'issue de cette courte réception, et en présence d'une foule nombreuse, le jeune club « La Victoire » exécuta magistralement la « Brabançonne », puis la « Marseillaise », que manifestants et public écoutèrent nu-tête.

Par les rues Basse, Esquermoise, etc., et pour aller ensuite se disloquer place Sébastopol, le cortège reprit le chemin du retour.

Cette journée peut être marquée d'une pierre blanche par nos amis les Belges ! Rarement, il nous fut permis d'assister à une plus digne et plus grande manifestation de la volonté d'hommes conscients des droits que leur a conféré la part prise dans l'immense et meurtrière grande guerre qui désola le monde entier.

La Ducasse du Broquelet

ELLE A ETE TRES REUSSIE

Les forains installés place de la République à l'occasion de la fête du Broquelet, ne se plaindront certes pas des recettes qu'ils ont hier réalisées.

Favorisée par le temps qui, la veille, s'était cependant montré particulièrement maussade et froid, la ducasse reçut une grosse affluence de visiteurs.

Manèges, loteries, balançoires, jeux d'adresse, photographies à la minute, diseuses de bonne aventure, phénomènes et camelots en tous genres, et aussi les inévitables marchands de frites rien ne manquait à cette fête, où chacun put être servi selon ses goûts.

Cette attraction avait fait revivre ce coin de la ville quotidiennement si désert, et ce ne sont pas les cafetiers des environs qui s'en sont plaints.

C'était bien leur tour, après tout !

Pour les mères de familles nombreuses

LE CONCERT DU JARDIN VAUBAN

Un public nombreux s'était rendu hier après-midi, à 3 heures, au Jardin Vauban, pour assister au concert donné au profit des Mères de Familles Nombreuses, par la Musique de la 1re division d'infanterie, dirigée par M. Bernard, chef de musique du 43e régiment d'infanterie.

Au programme : « L'Arlésienne », de Bizet ; « Warther », de Massenet ; « La Mousmée », de L. Ganne ; « Lakmé », de L. Delibes ; « Mireille », de Gounod ; « Sylvia », l'exquis ballet de L. Delibes, et divers autres morceaux qui, tous, furent fort applaudis, par un public charmé de se retrouver dans le cadre printanier que forme le jardin Vauban à cette époque de l'année.

Des jeunes filles et des jeunes gens vendaient des insignes au profit des Mères de Familles. La vente, d'après ce qu'il nous a semblé, a dû être fructueuse.

LES BLANCHISSEURS PROTESTENT

ILS S'ELEVENT CONTRE LE PRIX DU CHARBON

L'Association Amicale des Blanchisseurs de l'arrondissement de Lille a envoyé au Préfet la lettre suivante :

Monsieur le Préfet du Nord,

L'Association Amicale des Blanchisseurs de l'arrondissement de Lille tient à protester énergiquement contre la hausse exhorbitante des charbons.

Actuellement, la Blanchisserie voit ses charbons facturés rendus franco au prix de 399 fr. la tonne.

En 1914, ces mêmes charbons, de qualité supérieure, étaient payés 21 fr. 50 ; soit 18 fois moins cher.

Les produits servant au blanchissage coûtent 10 fois plus.

La main-d'œuvre coûte 3 fois plus.

La clientèle paie 3 fois plus, tout en se restreignant de plus en plus.

Pour sa vitalité, l'Association Amicale des Blanchisseurs de l'arrondissement de Lille demande à M. le Préfet du Nord de vouloir bien intervenir en sa faveur près des Services compétents, la seule fin que cette industrie soit classée dans une catégorie lui permettant de payer ses charbons moins chers.

Si une sensible amélioration n'intervient pas, dans le coût des charbons, la Blanchisserie de linge, qui ne fabrique rien, ne vend rien et ne travaille qu'à façon pour une clientèle dont la Blanchisserie n'est pas indispensable, va se voir obligée de fermer ses portes.

Nous conservons néanmoins bon espoir que par votre haute influence une solution meilleure interviendra pour la vitalité de cette importante industrie du Blanchissage du linge qui dessert toutes les laborieuses populations de Lille, Roubaix, Tourcoing.

Veuillez agréer, etc...

Le secrétaire, A. DESOUBRY.

Le président, G. GOURDIN.

Une réponse du Ministre à notre ami Saint-Venant

Saint-Venant, député, rappelle au Ministre de la Justice, les termes de l'article 4 du décret du 6 février 1919, relatif au pécule aux familles des militaires morts pour la France, et demande si le Procureur de Lille a le droit de refuser la requête présentée